



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Muret

Muret, le **13 AOUT 2026**

A l'attention de Mesdames et
Messieurs les membres
de la CSS Lacroix Sainte Foy

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la Commission de Suivi de Site Lacroix Sainte Foy qui aura lieu :

Le jeudi 10 septembre 2026 à 14H30

à la Mairie de Sainte-Foy-de Peyrolières – Salle du conseil municipal

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 20 novembre 2025,
- 2) Bilan d'activité de la société LACROIX,
- 3) Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées,
- 4) Sujets divers.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation à cette réunion et en cas d'absence ou d'empêchement, vous invite à en informer votre suppléant afin qu'il puisse vous représenter.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le sous-préfet de Muret

Pascal BÂGDIAN

Secrétariat des CSS
DREAL Occitanie
Unité inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège
4 avenue Didier Daurat – CS 40331
31776 COLOMIERS CEDEX

Affaire suivie par Candice JOFFRES
tél : 05 61 15 39 96
mél : css-seveso-occitanie@developpement-durable.gouv.fr